

**EN FINIR AVEC LE *STATU QUO*: PRENDRE DES
MESURES DÉCISIVES
POUR L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU
DÉVELOPPEMENT VERS UNE REPRISE INCLUSIVE**



CSOPartnershipCO
for Development Effectiveness

A DECADE OF CSO SOLIDARITY
ON EDC ADVOCACY AND PRACTICE

Le monde a besoin de mesures urgentes et extraordinaires pour inverser les effets de la pandémie de COVID-19 et des multiples crises économiques, sociales et climatiques, qui touchent de manière disproportionnée les communautés et les groupes marginalisés, y compris les femmes et les filles dans toute leur diversité.

Le POED affirme que les principes d'efficacité de la coopération au développement, alignés sur les cadres des droits humains et des femmes, doivent être recentrés, revitalisés et accélérés pour une réponse meilleure et inclusive aux préoccupations mondiales urgentes, et afin d'atteindre les *Objectifs de développement durable* et l'*Agenda 2030*.

Nous appelons tous les acteurs du développement à :

Assurer une appropriation démocratique qui :

- Est alignée sur l'approche fondée sur les droits humains et l'approche féministe ;
- Est guidée par les priorités nationales et régionales formulées démocratiquement et les réalités du terrain ;
- S'aligne sur les systèmes nationaux et les utilise pour le financement, y compris la réponse aux crises et la reprise post-COVID-19 ;
- Garantit un financement concessionnel prévisible et ponctuel ;
- Garantit une participation inclusive et proportionnelle de tous les genres.

Établir des partenariats inclusifs qui :

- Défendent et promeuvent un environnement favorable ancré dans les droits humains, notamment les droits des femmes et des travailleurs, et assurer la protection des travailleurs de la société civile, des militants et des défenseurs des droits humains ;
- Renforcent la participation de la société civile au discours sur le développement, à la reprise post-COVID-19, à la mise en œuvre des ODD, et plus encore ;
- Garantissent la capacité des OSC à fonctionner à l'abri de toute atteinte et/ou interférence.

Garantir la transparence et la responsabilité en :

- Assurant des mécanismes de contrôle et de recours à tous les niveaux ;
- Offrant à toutes les OSC l'accès à des informations rapides, fiables et complètes sur les allocations d'APD, en particulier en temps de crise ;
- Renforçant la mise en œuvre du cadre de suivi du PMCED afin de garantir un rapport complet et en temps voulu sur la mise en œuvre des principes de la CED.

Se concentrer sur les résultats qui :

- Ciblent les groupes les plus marginalisés et les laissés-pour-compte, en particulier les femmes et les enfants, les populations rurales et les peuples autochtones, les migrants, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les personnes travaillant dans le secteur informel, le travail de soin non rémunéré et l'économie transformatrice ;
- Contribuent à la lutte contre les inégalités et toutes les formes de discrimination ;
- Adhèrent à des cadres transparents, mesurables et limités dans le temps pour évaluer les progrès et les résultats.



Aspirer réellement à ne laisser personne de côté en :

- Respectant et dépassant les engagements de longue date en matière de quantité et de qualité de l'APD ;
- Soutenant la solidarité sous forme de subventions plutôt que de prêts ;
- Institutionnalisant la participation ou l'inclusion des OSC au niveau national par le biais de mécanismes ou de cadres spécifiques ;
- Fournissant l'accès aux services essentiels aux personnes vulnérables et marginalisées ;
- Garantissant les droits humains et les droits des femmes au cœur des efforts de redressement ;
- Soutenant et défendant toute action contre les conflits armés et en faveur de la paix.

DEMANDES CLÉS

Mise en œuvre des engagements en matière de coopération efficace au développement. Placer le programme d'efficacité au centre des politiques et des plans de coopération au développement et veiller à ce que le financement efficace du développement, de manière équitable, à tous les niveaux, réponde à l'urgence du moment et contribue à ne laisser personne de côté.

- Défendre la centralité des droits humains et la pratique de l'approche fondée sur les droits humains et de l'approche féministe dans la coopération au développement
- Respecter le mandat et l'intégrité de l'APD pour éradiquer la pauvreté, lutter contre les inégalités et promouvoir le développement économique.
- Réaffirmer l'engagement à atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB et éviter de détourner l'APD vers le secteur privé et les instruments du secteur privé.
- Recentrer et revitaliser l'agenda de l'efficacité de l'aide et du développement par le biais d'un cadre de suivi solide et transformateur en matière de genre, permettant de suivre régulièrement les progrès réalisés par tous les acteurs du développement dans la mise en œuvre des principes des engagements existants de la CED.
- Défendre les principes de la coopération horizontale au développement - notamment la solidarité, la mutualité, les droits humains, le respect de la souveraineté, la non-conditionnalité, en particulier en ce qui concerne les conditions inégales de partenariat qui prévalent souvent même au sein de la coopération Sud-Sud.
- Renforcer l'application et l'obligation de rendre compte des approches sensibles au genre et des actions ciblées en faveur des femmes et des filles dans la formulation de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales.



- S'attaquer au sous-investissement et accroître la responsabilité en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles.

Un environnement favorable aux OSC. Investir une énergie nouvelle dans les efforts visant à créer un environnement favorable aux OSC, compte tenu du rétrécissement et de la fermeture des espaces civiques dans le développement, des attaques contre les défenseurs des droits humains, de l'augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles, de l'évolution et de l'aggravation des effets de la COVID-19, de l'augmentation de la désinformation et du révisionnisme historique, de la montée de l'autoritarisme, de la mainmise des entreprises et de l'élargissement du militarisme et des conflits dans de nombreux pays.

- Abroger les lois restrictives et répressives et les conditions handicapantes, notamment en inversant la tendance au rétrécissement de l'espace civique et en mettant fin à toutes les formes de militarisation et de militarisme, qui empêchent les OSC de fonctionner pleinement.
- Respecter tous les droits et libertés fondamentaux, y compris, mais sans s'y limiter, la liberté d'association, d'expression et de participation politique, ainsi que les droits de réunion et d'information pacifiques.
- Reconnaître les efforts des OSC pour améliorer leur efficacité et leur responsabilité en soutenant et en promouvant les *principes d'Istanbul* et le *cadre international pour l'efficacité du développement des OSC*.
- Convenir de mesures concrètes et susciter l'adhésion politique à des actions conjointes pour renforcer les actions nationales en faveur de l'environnement favorable aux OSC et des partenariats, en s'appuyant sur les engagements qui guident la manière dont les parties prenantes devraient mieux s'associer, y compris le rôle des mesures de renforcement de la confiance.

Responsabilité du secteur privé. Veiller à ce que les entités du secteur privé adhèrent aux *principes de Kampala pour l'engagement du secteur privé* et appliquent les normes relatives au travail et aux droits humains,¹ et promeuvent et pratiquent le travail décent, le dialogue social, et adoptent des normes de transparence et de responsabilité.

- Respecter les normes internationales du travail, appliquer les instruments de conduite responsable des entreprises² et adopter des lignes directrices et des règlements contraignants, étayés par ces outils et les *principes de Kampala sur l'engagement du secteur privé*.
- S'abstenir de toute violation des droits humains et garantir l'accès à des recours adéquats et rapides lorsque des violations des droits humains ont lieu.
- Soutenir les entreprises sociales et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sensibles à la dimension de genre, en particulier dans les pays en développement, afin de soutenir l'industrialisation nationale durable et l'agriculture vers l'autosuffisance.

¹ Y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

² Notamment les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains et à la dimension de genre, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et d'autres normes adoptées au niveau international.



- Veiller à la mise en œuvre et au respect du droit au *consentement préalable, libre et éclairé* des peuples autochtones dans tous les projets et opérations menés sur leurs terres et territoires.

Réponses cohérentes et inclusives aux crises de conflits, d'occupations et de guerres. S'attaquer aux causes systémiques afin d'inverser les effets des conflits en cours, de prévenir un réseau irréversible de crises durables et de promouvoir la stabilité et une paix juste dans les régions touchées par les conflits.

- Éviter de réorienter l'APD vers le financement de l'aide humanitaire et de la sécurité et l'utiliser pour maintenir les services publics de base dans les situations de conflit et de crise.
- Assurer la sécurité des droits et de la vie des personnes dans le cadre des actions en faveur de la paix et de la sécurité.
- Respecter les obligations découlant du *droit humanitaire international* et du *droit international des droits humains* et adhérer aux principes de la CED et de *Ne laisser personne de côté* (NLPDC) dans la planification, la programmation et le financement du triple lien entre l'humanitaire, le développement et la paix.³
- Soutenir le rôle de la protection sociale et d'un Fonds mondial pour la protection sociale afin de favoriser la reprise et de garantir la résilience face aux crises futures
- Appliquer un modèle de justice féministe pour le développement dans tous les programmes humanitaires, de développement et de paix pour un changement transformateur tel qu'envisagé par l'*Agenda 2030*.
- Encourager et soutenir activement la participation et les initiatives significatives des OSC dans la consolidation de la paix et la résolution des crises, en particulier parmi les réfugiés et les personnes déplacées, les peuples autochtones, les femmes et les jeunes qui sont les plus touchés par les conflits et les crises.

Efficacité du financement climatique. Accroître et respecter les engagements en matière de financement de l'action climatique afin de répondre au besoin urgent d'une réponse durable et efficace à la crise climatique.

- Réaligner le financement de l'action climatique sur les principes de la CED en intégrant l'appropriation démocratique, l'accent mis sur les résultats, la transparence et la responsabilité, ainsi que l'inclusion des OSC dans les discussions et les processus décisionnels liés au climat.
- Renoncer à comptabiliser deux fois les engagements de financement de l'action climatique dans l'APD et respecter le mandat distinct et l'intégrité des deux instruments de financement.
- Décoloniser le financement du climat conformément au principe de *responsabilités communes mais différenciées (RCMD)* en augmentant les engagements des pays développés, en incorporant un financement spécifique pour les pertes et dommages et en privilégiant les subventions par rapport aux prêts.

³ Mettre en œuvre l'accord de la grande négociation visant à allouer 25 % du financement humanitaire aux organisations locales.



- Aligner les politiques de résilience et de réponse au changement climatique sur l'impératif d'une transition juste.
- Financer correctement les migrations, les déplacements internes et externes, les réinstallations temporaires ou définitives liés au climat.⁴
- S'abstenir de financer des projets non durables qui ont des effets néfastes sur les populations, y compris les communautés autochtones et d'autres groupes, sur l'environnement et sur la biodiversité de la planète.
- Accroître l'accès au financement et au transfert de technologie pour les pays du Sud.
- Adapter un modèle transformateur et durable de consommation et de production

ASPIRATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LE SOMMET SUR L'EFFICACITÉ

À la fin du sommet, tous les acteurs devraient convenir de ce qui suit et l'inclure dans le document final :

- Mettre en œuvre le *cadre de suivi révisé du PMCED*, y compris la participation aux dialogues d'action nationaux et la fourniture de preuves de changement de comportement en réponse aux résultats du suivi.
- Réitérer l'engagement des fournisseurs d'APD à augmenter les volumes de financement du développement, notamment en réalisant l'objectif de 0,7 % d'ici 2030, y compris les niveaux d'aide convenus pour les PMA, et à accroître la part des ressources concessionnelles des donateurs.
- S'engager à mettre en pratique une plus grande responsabilité pour les investissements en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres en rendant publiques les allocations budgétaires en faveur des femmes.
- Impliquer activement les OSC dans les processus de planification du développement national, y compris les forums de coopération au développement, les dialogues d'action et les CFNI.
- Engager les fournisseurs d'APD à fixer un objectif quantitatif clair pour le soutien aux OSC et d'autres dispositions.
- Appeler le secteur privé à jouer son rôle dans la relance inclusive par une fiscalité juste et équitable et à contribuer aux plans de développement nationaux, notamment pour couvrir l'amélioration des systèmes de santé dans les PMA et financer les pertes et dommages climatiques.
- Contribuer à la localisation de l'approche du triple lien entre humanitaire, développement et paix, conformément à l'accord du *Grand Bargain* d'ici 2025.

⁴ Le mécanisme international de Varsovie pour les pertes et les dommages (WIM Excom) ne couvre pas cette dimension en détail.



- Contribuer à ce que le nouvel objectif chiffré collectif sur le financement climatique prenne en compte l'adaptation au climat, les pertes et dommages, et l'augmentation de la disponibilité des ressources publiques, conformément aux engagements pris

